

OBSERVATOIRE REGIONAL EMPLOI FORMATION - OREF du Languedoc Roussillon

Programme de travail 2005

Ce programme de travail est issu des négociations entre l'Etat et la Région en amont de la création de l'OREF et des discussions tenues lors de l'AG constitutive du 25/01/05 et du bureau du 9/02/05.

Deux principes ont guidé son élaboration. Il s'agit tout d'abord, **d'engager l'OREF sur des bases fondatrices solides** (Outil d'analyse de zone, Bases de données, identité éditoriale) **et partenariales** (PRDF, COCOREF, conférence régionale du travail). Ensuite, ce programme permet à l'observatoire, et ce dès sa création, de construire progressivement une **mise en réseau des capacités d'expertise régionales existantes** (installation du

conseil scientifique, partenariats INSEE et G STAT, coordination des études emploi formation en région, suivi et appui aux CEP).

Cette montée en charge progressive, mais déjà conséquente, privilégiera l'élaboration **d'un état des lieux général de l'emploi et de la formation en région**. C'est une attente forte des partenaires et le PRDF facilitera cet exercice de capitalisation. La méthode de rassemblement proposée mettra en évidence **les principaux paramètres de la relation emploi formation en région** et leur mode de rapprochement, dans le but de produire une synthèse intelligible et opérante pour les acteurs.

Ce programme de travail pour l'année 2005 se structure en trois parties. Il présente tout d'abord les projets d'étude produits directement par l'OREF. Il indique ensuite les axes d'animation du partenariat à conduire ou initier pour cette année. Il fait part enfin des activités transversales principalement liées à la mise en place de la structure OREF Languedoc Roussillon.

Projets d'étude

Contribution à l'élaboration du PRDF

Le plan régional de développement des formations est un cadre d'action dont l'élaboration, coordonnée par la Région, est le fruit d'une concertation entre différents partenaires de l'emploi et la formation en région. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs de formation, entre eux et au regard de l'environnement socioéconomique régional.

Dans ce cadre le rôle de l'OREF est d'aider les partenaires régionaux (Etat, Région, Partenaires sociaux) à identifier les enjeux de qualification auxquels ils sont confrontés : faire des constats pour guider l'action. Pour y parvenir l'OREF va animer une démarche de diagnostic associant les différents services d'études et de statistiques régionaux (Rectorat, DRTEFP, DRAF, Région, ASSEDIC...). Ce diagnostic sera mis au débat en région (COCOREF, territoires,...) et fera l'objet d'une publication propre à l'OREF. Il doit servir à l'élaboration du PRDF : permettre aux partenaires de s'entendre sur la nature des problèmes à traiter et par là sur la façon de les résoudre.

Trois grands registres d'analyse devront être mobilisés et rapprochés pour produire cette vision diagnostic : la demande économique de qualifications des entreprises (besoins en terme de métiers et niveaux de qualifications, pratiques de gestion de la main d'œuvre...), la demande sociale d'éducation et de formation des populations (typologie des publics, parcours scolaires, profils des demandeurs d'emplois...) et la structure de l'appareil de formation (dispositif, voie, niveau ou spécialité de formation...). Les données issues de l'appareil statistique public seront privilégiées pour effectuer les comparaisons entre territoires, ou entre la région et le niveau France : ces comparaisons sont utiles pour identifier les particularismes locaux et régionaux et leurs causes.

Elaboration d'un outil d'analyse des territoires en région

Les enjeux de qualifications identifiés au niveau régional se déclinent différemment suivant les territoires. Ceux-ci, compte tenu de l'importance de la ville centre ou de l'équilibre sectoriel de l'emploi, présentent des modes de fonctionnement différenciés. Ils constituent des systèmes socioéconomiques aux particularismes propres. Le paramétrage des territoires avec des indicateurs qui leur sont communs constitue un axe d'investigation majeur pour l'OREF.

Il permet de répondre à la montée en puissance très forte de la notion de territoire : c'est aujourd'hui une dimension importante de l'action publique et particulièrement en matière de relation formation emploi ou de marché du travail. L'existence d'outil d'analyse des territoires, axés sur la thématique des qualifications, constituera une plus value à plusieurs titres. Il pourrait favoriser la prise en compte des qualifications dans les territoires de projet, aider à une déclinaison plus appropriée des politiques régionales, donner un contexte de référence au dialogue entre le local et le régional, outiller les futures maisons pour l'emploi ...

Cet outil d'analyse des territoires en région aurait aussi pour vertu de donner une visibilité plus grande à l'OREF dans sa mission d'éclairage. Le développement de cet outil est assez lourd. Il

implique un partenariat avec l'INSEE, et différents services statistiques régionaux – G STAT, et nécessite d'être amorcé en 2005 pour être utilisé en 2006.

Elargissement de l'étude « Alternance et difficultés de recrutement »

Dans une région qui présente des records nationaux de chômage il est toujours paradoxal de constater que les entreprises connaissent des difficultés de recrutement pour certains métiers. Les facteurs conduisant à ces décalages relèvent tout autant des comportements des entreprises que des demandeurs d'emploi. Certains métiers souffrent surtout d'un déficit d'attractivité.

Le développement de l'alternance pour ces derniers, par l'expérimentation du métier qu'elle procure au jeune, contribue à réguler ces décalages. Dans le même temps, les conditions de travail ou d'emploi, parfois difficiles conduisent aussi à de nombreuses ruptures dans les parcours de qualification des jeunes. L'étude proposée dans le cadre de la conférence régionale du travail, et initiée par la DRTEFP en 2004 sur les métiers en tension, sera soutenue et élargie à d'autres professions, comme celles de l'artisanat du bâtiment, ou de l'alimentation, très présents en région. Elle apporte un éclairage, tant quantitatif que qualitatif, aux mécanismes conduisant à ces désajustements.

Sur un plan qualitatif l'OREF recensera, auprès des acteurs de l'alternance (OPCA, Branches professionnelles, CFA, ...) les initiatives et pratiques existantes et visant à favoriser l'accueil en entreprise. Point sensible de l'alternance le tutorat ou l'accompagnement des jeunes dans l'emploi comme en amont de l'emploi, peut garantir des parcours de qualification plus complets pour les jeunes et constituer de fait une réponse aux difficultés de recrutement.

Appui, suivi et coordination d'étude

Mise en place d'une base de données statistiques et installation de CORINTHE

La démarche PRDF, comme la construction d'un outil d'analyse de zone ou l'appui aux différents CEP de branches ou de zone, seront également pour l'OREF des occasions de collecter un ensemble conséquent de données statistiques. Cela permettra d'amorcer la mise en place d'une base de données régionale emploi formation – BREF.

Le rôle de rassemblement de l'OREF passe en effet par une centralisation d'un certain nombre de données statistiques incontournables par filières de formations, secteur d'activité, métiers, publics ou territoires.... Ces données seront agrégées, pré croisées et non individuelles. Il importe que l'équipe technique soit autonome sur l'accès à ces données, qu'elle n'ait pas à solliciter les services statistiques régionaux systématiquement.

De ce point de vue, l'accès à CORINTHE sera d'une aide précieuse. L'OREF en sera dépositaire après avoir signé la licence d'usage. Cette base de données communales est très riche sur les volets de la démographie, de l'emploi et du marché du travail. Elle est de plus très pratique pour restituer des données sur des périmètres géographiques ad hoc.

Cet ensemble de bases de données est un moyen pour l'OREF d'intervenir en appui auprès des différentes démarches d'étude. Cela autorise un apport de données de cadrage et d'éléments d'analyse sur des sujets variés. Ces éléments sont souvent utiles pour recentrer les problématiques d'étude vers des domaines que les statistiques n'éclairent pas et sur des méthodologies plus qualitatives.

Contribution aux Contrats d'Etude Prospective

Une dizaine de Contrats d'étude prospective – CEP, devraient se mettre en place au cours de l'année. Ces études visent à mettre en évidence, par branche professionnelle ou territoire, les enjeux de qualifications, d'emploi et de formation et les moyens pour y répondre. A l'initiative de branches professionnelles ou de territoires, soutenus par la DRTEFP, ces travaux seront réalisés par des prestataires d'étude sollicités par appel d'offre.

L'OREF sera associé à l'élaboration du cahier des charges des CEP ainsi qu'à leur suivi, en tant que membre du comité de pilotage. Son intervention pourra aller jusqu'à l'apport de données de cadrage afin de maximiser l'apport des consultants sur les aspects plus qualitatifs. L'implication de l'OREF au lancement et au suivi des CEP lui permettra d'initier concrètement la coordination des études emploi formation en région, demandée par tous ses partenaires et indispensable à sa mission de veille.

Appui au COCOREF

Le rôle de l'OREF vis-à-vis du COCOREF est clairement indiqué dans les statuts de l'OREF. Celui-ci constitue « un outil privilégié du COCOREF ». De son côté, la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui a institué les COCOREF, leur confie un rôle de concertation et de coordination des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Pour ce faire elle leur charge de « fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques ».

En tant qu'outil d'étude commun à l'Etat, à la Région et aux partenaires sociaux, l'OREF apportera son appui au fonctionnement du COCOREF. Il doit lui permettre de construire des avis et propositions en connaissance de cause. Le programme de travail ainsi que les résultats des travaux de l'OREF seront ainsi régulièrement présentés au COCOREF. Cela permettra d'associer progressivement les membres du COCOREF à l'élaboration du programme de travail de l'OREF.

Animation d'un pôle régional d'expertise emploi formation

A côté du suivi des études emploi formation en région, qui permet à l'OREF de capitaliser la connaissance produite sur ces questions en région, et du conseil scientifique, qui valide les protocoles méthodologiques mis en œuvre par l'OREF, il est souhaitable que l'OREF soit en mesure d'animer, ou de participer à l'animation, d'un réseau régional d'expertise. Celui-ci permettrait de mobiliser les ressources régionales d'études, de statistiques et de recherches qui existent en région.

Les questions de formation et de qualifications sont aujourd'hui en grande partie du ressort de l'échelon régional, décentralisé ou déconcentré. La demande d'expertise concernant les variables ayant une influence sur la relation formation emploi ou le marché du travail en région est croissante. Elle reste cependant insuffisamment intégrée et organisée au plan régional, alors même que le champ emploi-formation est complexe et constitue un enjeu majeur pour le développement régional. De ce point de vue, le rapprochement des fonctions de recherche (construction problématique), de productions statistiques (objectivation) et d'accompagnement (appropriation par les acteurs) au sein d'un pôle régional d'expertise apparaît utile et reste à construire. C'est dans cette perspective que l'OREF conçoit ses relations avec des partenaires régionaux, comme l'INSEE, les laboratoires de recherche (Université, Centre associé au CEREQ) ou les services statistiques régionaux (G STAT).

Installation du Conseil scientifique

Les statuts de l'OREF prévoient qu'il se dote d'un conseil scientifique « chargé de formuler des avis et recommandations sur les fondements méthodologiques des travaux réalisés par l'observatoire ». Son installation implique la consultation de différents organismes de recherche et des principaux services statistiques régionaux. Les membres de ce conseil sont approuvés par le conseil d'administration de l'association. Mais seuls les membres du conseil scientifique participent à l'élection du président du conseil scientifique.

Définition de l'identité éditoriale de l'OREF

L'entreprise « d'objectivation » portée par l'OREF n'a d'intérêt que si elle est visible et identifiable. Les connaissances produites par l'OREF et son réseau doivent faire référence en région pour servir de point d'appui aux débats et processus de construction de l'action publique. La mise en place d'une identité éditoriale (logo, charte graphique, politique éditoriale...) participent à cette reconnaissance régionale. De même un site WEB sera mis en place. Celui-ci sera, dans le cadre d'une convention OREF-CARIF, hébergé et administré par le CARIF qui dispose des moyens techniques et du savoir faire nécessaire.

Installation du plateau technique

Il s'agit de mettre en place les moyens de production à la disposition de l'équipe technique de l'OREF : matériels informatiques, matériel de reprographie, logiciels (traitement de texte, tableur, base de données, cartographie, PAO), connexion haut débit, téléphones, matériel d'animation (micro portable, video projecteur).

Consolidation administrative, juridique et statuaire de l'OREF

Capacité de gestion : expert comptable, commissaire aux comptes, logiciel de gestion

Capacité juridique : immatriculation SIRET, PV des instances (AG, CA, Bureau)

Evolution des statuts : conformément à la décision prise lors de l'AG constitutive, adresse du local...

Participation au réseau national des OREF

Les OREF des différentes régions sont souvent livrés à eux-mêmes quant aux méthodologies qu'ils doivent adopter ou aux questionnements auxquels ils sont soumis. L'émergence d'un réseau national des OREF est de ce point de vue une aide précieuse. La participation de l'OREF Languedoc Roussillon à ce réseau est une forme de professionnalisation pour l'équipe technique. Cela permet d'élargir ses points de vues, de s'enrichir sur les méthodes de travail mises en œuvre ou les connaissances produites.